

PHARMACOPEE FRANCAISE

IX^e ÉDITION

1

PHARMACOPÉE FRANÇAISE

IX^e ÉDITION

RÉDIGÉE
PAR ORDRE DU GOUVERNEMENT



ÉDITÉE SOUS LA DIRECTION
DE LA COMMISSION NATIONALE DE PHARMACOPÉE
PAR L'ORDRE NATIONAL DES PHARMACIENS

4, Avenue Ruysdaël - PARIS-V^e

Vu au Ministère de la Santé Publique
et de la Sécurité Sociale,

*Le Chef du Service Central de la Pharmacie,
Secrétaire général
de la Commission Nationale de Pharmacopée*



HENRI NARGEOLET

COMMISSION NATIONALE DE PHARMACOPÉE

Les membres de la Commission Nationale de Pharmacopée, ci-dessous énumérés, sont indiqués avec le titre ou la fonction qui étaient les leurs au moment de leur nomination par M. le Ministre de la Santé Publique et de la Sécurité Sociale. De profonds changements sont intervenus depuis dans l'organisation des Universités, et des modifications ont dû être apportées aux Articles R 5 001 à R 5 006 du Code de la Santé Publique (2^e partie) notamment en ce qui concerne l'article R 5 002. Le nouveau texte a été soumis au Conseil d'Etat. En attendant l'avis de cette haute assemblée et pour ne pas retarder la publication du présent volume, sont repris sans changement les termes des arrêtés de nomination parus au Journal officiel de la République Française.

MEMBRES CONSTITUANT LE CONSEIL

(Arrêtés des 15-2-67 et 13-2-70)

Les membres dont les noms sont précédés d'un astérisque étaient en fonction lors de la publication de la présente édition.

PRÉSIDENT

* MALANGEAU Pierre

Doyen Honoraire de la Faculté de Pharmacie de Paris

VICE-PRÉSIDENTS

BROUET Georges

Doyen honoraire de la Faculté de Médecine
de Paris

* GIROUX Jean

Doyen honoraire de la Fac. de Pharmacie
de Montpellier
Prés. de la Com. de Pharmacie Galénique

SECRÉTAIRES

* NARGEOLET Henri

Chef du Service Central de la Pharmacie et des Médicaments
au Ministère de la Santé Publique et de la Sécurité Sociale
Secrétaire général

* JANOT Maurice-Marie

Membre de l'Institut de France
Secrétaire technique

COULON Georges

Directeur général du Laboratoire National
de la Santé Publique

Secrétaire technique adjoint

* LALANNE Pierre

Pharmacien - Inspecteur Divisionnaire de la Santé
chargé du bureau Pharmacopée, Formulaire
et Recherche Appliquée

Secrétaire technique adjoint

MEMBRES TITULAIRES

(Arrêtés des 15-2-67 et 13-2-70)

Les membres dont les noms sont précédés d'un astérisque étaient en fonction lors de la publication de la présente édition.

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| * ARNAL Frank
Prés. du Cons. Nat. de l'Ordre des Phciens, Paris | * KERNY Maurice
Pharmacien général
Prés. de la Com. de Nomenclature |
| * BERNIER René
Pharmacien à Paris
Prés. de la Com. des Pansements et Ligatures | * LAMBIN Suzanne
Prof. à la Fac. de Pharmacie, Paris |
| * CAUJOLLE Fernand
Prof. à la Fac. Mixte de Méd. et de Pharm.,
Toulouse | * LARDÉ Raymond
Pharmacien, Paris |
| * CHEYMOL Jean
Prof. à la Fac. de Médecine, Paris | * LECHAT Paul
Prof. à la Fac. de Médecine, Paris
Prés. de la Com. de Posologie |
| * COURTOIS Jean
Prof. à la Fac. de Pharmacie, Paris
Prés. de la Com. des Produits Biologiques | * LE HIR Alain
Prof. à la Fac. de Pharmacie, Paris
Prés. de la Com. du Formulaire National |
| * DELGA Jean
Pharmacien général, Paris | * LESPAGNOL Albert
Prof. à la Fac. Mixte de Méd. et Phcie, Lille |
| * DILLEMANN Georges
Prof. à la Fac. de Pharmacie, Paris | MERCIER Pierre
Ancien Directeur de l'Inst. Pasteur, Paris |
| † DOMANGE Louis
Prof. à la Fac. de Pharmacie, Paris
Prés. de la Com. des Méth. Gén. d'Essais et
d'Analyses | * MONOD Jacques
Directeur de l'Inst. Pasteur, Paris |
| * DUQUÉNOIS Pierre
Doyen hon. de la Fac. de Phcie, Strasbourg | * MOREAU Robert
Prof. à la Fac. de Pharmacie, Paris
Prés. de la Com. du Recueil des Médic. Nouv. |
| * GAUTIER Jean
Prof. à la Fac. de Pharmacie, Paris | * MORETTE André
Prof. à la Fac. de Pharmacie, Paris |
| * GUILLOT Marcel
Prof. à la Fac. de Pharmacie, Paris
Prés. de la Com. de Pharmacie Physique | * PARIS René
Prof. à la Fac. de Pharmacie, Paris
Prés. de la Com. de Matière Médicale |
| HAZARD René
Prof. hon. à la Fac. de Médecine, Paris | * PAUL Raymond
Pharmacien à Paris
Prés. de la Com. de Pharmacie Chimique |
| * JAULMES Paul
Prof. à la Fac. de Pharmacie, Montpellier | * PELLERIN Fernand
Prof. à la Fac. de Pharmacie, Rouen |

PELLISSIER Fernand
Prof. à la Fac. Mixte de Méd. et Phcie, Marseille

† PÉNAU Henri
Pharmacien à Paris

* PERRAULT Marcel
Prof. à la Fac. de Médecine, Paris

* PESEZ Maurice
Pharmacien à Romainville

* SOHIER Roger
Prof. à la Fac. Mixte de Méd. et Phcie, Lyon
Prés. de la Com. Sérums et Vaccins

* TRUHAUT René
Membre de l'Institut de France
Prés. de la Com. de Phytopharmacie

* VALETTE Guillaume
Doyen honoraire de la Fac. Phcie, Paris

* VUILLAUME Robert
Prof. à l'École, Nat. Vétérinaire, Alfort
Prés. de la Com. des Produits Vétérinaires

MEMBRES CORRESPONDANTS

(Arrêté du 13-2-70)

ARDRY Robert
Pharmacien, Paris

ARNAUD Yvonne
Pharmacien, Paris

ARON Emile
Prof. à la Fac. Mixte de Méd. et de Phcie, Tours

BACH Charles
Prof. à la Fac. de Médecine, Paris

BADINAND André
Prof. à la Fac. Mixte de Méd. et Phcie, Lyon

BALATRE Paul
Prof. à la Fac. Mixte de Méd. et de Phcie, Lille

BAR Denise
Prof. à la Fac. de Méd. et de Phcie, Lille

BARGETON Daniel
Prof. à la Fac. de Médecine, Paris

BERNARD Pierre
Prof. à la Fac. Mixte de Méd. et de Phcie, Marseille

BESSIÈRE Clément
Prof. à la Fac. de Phcie, Montpellier

BÉZANGER Lucienne
Prof. à la Fac. Mixte de Méd. et de Phcie, Lille

BIÉDER Albert
Pharmacien, Paris

BILLIÉMAZ Pierre
Pharmacien, Paris

BILLON Jean-Pierre
Pharmacien, Paris

BLANCK André
Insp. de la Protection des Végétaux, Marseille

BLANIÉ Paul
Pharmacien, Paris

BLONDE Pierre
Pharmacien, Paris

BONNEFOI Antoine
Chef de Service à l'Institut Pasteur, Paris

BOURDON Raymond
Prof. à la Fac. de Pharmacie, Paris

† BOUVET Maurice
Pharmacien, Paris

BRION Abel
Prof. à l'École Nat. Vétérinaire, Alfort

BRUDON Jean
Pharmacien, Neuville-sur-Saône

BRUN Suzanne
Prof. à la Fac. de Pharmacie, Montpellier

CARRON Maurice
Pharmacien, Paris

CAVÉ André
Prof. à la Fac. de Pharmacie, Paris

CHABRIER Pierre
Pharmacien, Paris

CHAIGNEAU Marcel
Maître de recherche au C.N.R.S., Paris

CHAMBON Louis
S/Directeur de l'Inst. Pasteur, Paris

† CHARIAL Lucien
Pharmacien, Paris

CHAVANNE Paul
Pharmacien

CHEVROT André
Insp. gén. de la Répression des Fraudes, Paris

CHOAY Jean
Pharmacien, Paris

CLÉMENT Jean
Médecin, Paris

CLOCHE Jacques
Pharmacien, Paris

COHEN Yves
Prof. à l'École Nat. de Méd. et de Phcie, Rouen

COMAR Jean
Pharmacien, Paris

CORDIER Paul
Prof. à la Fac. de Pharmacie, Strasbourg

COTTE Jean
Pharmacien des Hôpitaux, Lyon

COURSAGET Jean
Prof. à la Fac. de Médecine, Paris

DAVID Guy
Pharmacien, Paris

DAVID Henry
Pharmacien, Paris

DAVID Ludovic
Pharmacien, Paris

DEBELMAS Anne-Marie
Prof. à la Fac. Mixte de Méd. et de Phcie, Grenoble

DELAVEAU Pierre
Prof. à la Fac. de Pharmacie, Paris

DESBORDES Jean
Dir. au Lab. Nat. de la Santé Publique

DESGREZ Henri
Prof. à la Fac. de Médecine, Paris

DESGREZ Pierre
Prof. à la Fac. de Médecine, Paris

DESIGNES André
Prof. à la Fac. de Pharmacie, Paris

DEYSSON Guy
Prof. à la Fac. de Pharmacie, Paris

DOLIQUE Roger
Prof. à la Fac. de Pharmacie, Montpellier

DORCHE Jean
Prof. à la Fac. de Pharmacie, Lyon

DOUHAIRIE Bernard
Pharmacien, Paris

DUBOST Maurice
Pharmacien, Paris

DUBREUIL Simone
Pharmacien, Paris

DURAND Marc
Prof. à la Fac. Mixte de Méd. et de Phcie, Tours

EQUIPART Jacques
Pharmacien, Lille

FAGUET Michel
Chef de Lab. à l'Inst. Pasteur

FALLOT Pierre
Chef de Sect. au Com. à l'Énergie Atomique Saclay

- FASQUELLE Robert
Prof. à la Fac. de Médecine, Paris
- FAUGERAS Guy
Prof. à l'École Nat. de Méd. et de Phcie, Rouen
- FLAHAUT Jean
Prof. à la Fac. de Pharmacie, Paris
- FLANZY Michel
Chef de Stat. Techn. Agricole, Narbonne
- FONTAINE Michel
Agrégré Chef de trav. à l'Éc. Nat. Vétér., Alfort
- FOURNEAU Jean-Pierre
Pharmacien, Paris
- FRANC Jean
Pharmacien, Paris
- FRANÇOIS Marie-Thérèse
Prof. à la Fac. de Pharmacie, Nancy
- GALLINE Pierre
Pharmacien Inspect. Division. de la Santé, Paris
- GANTES Pierre
Pharmacien, Paris
- GARNIER Maurice
Prof. à la Fac. de Méd. et de Phcie, Beyrouth
- GAUDUCHON Jehan
Pharmacien, Gentilly
- GAULTIER Michel
Prof. à la Fac. de Médecine, Paris
- GERBEAUX Jacques
Prof. à la Fac. de Médecine, Paris
- GÉRARDIN Ernest
Pharmacien, Montrevel-en-Bresse
- GIRARD Madeleine
Pharmacien, Paris
- GIRARD Maurice
Prof. à la Fac. de Pharmacie, Paris
- GODFRAIN Jean-Claude
Insp. Gén. des Écoles Nat. Vét., Toulouse
- GORET Pierre
Prof. à l'École Nat. Vét., Alfort
- GRÉGOIRE Félix
Prof. à la Fac. Mixte de Méd. et de Phcie, Rennes
- GRÉGOIRE Jean
Pharmacien, Paris
- GRIFFON Henri
Dir. du Lab. de Toxicologie de la Préf. de Police, Paris
- GUIBERT Louis
Chef de Service à l'Inst. Pasteur, Paris
- HÉRISSET Armand
Prof. à la Fac. Mixte de Méd. et de Phcie, Angers
- JACOB Joseph
Chef de Service à l'Inst. Pasteur, Paris
- JÉQUIER Robert
Pharmacien, Paris
- JOLY Pierre
Pharmacien
- KIGER Jean
Pharmacien, Paris
- LABOURÉ Jean
Pharmacien Chimiste de 1^{ère} classe, Paris
- LACHAUX Maurice
Pharmacien, Paris
- LAVERGNE Louis
Pharmacien, Paris
- LE BARS Henri
Prof. à l'École Nat. Vét., Alfort
- LEFAUX René
Ingénieur-conseil, Le Raincy
- LEHEUZEY Pierre
Pharmacien, Paris
- LE MEN Jean
Prof. à l'École Nat. de Méd. et de Phcie, Reims
- LÉPINE Pierre
Chef de Service à l'Inst. Pasteur, Paris
- LESUR Jean
Pharmacien, Paris
- LORY René
Pharmacien, Melun
- LOSSOUARN Emile-Paul
Prof. à la Fac. Mixte de Méd. et de Phcie, Nantes

- LOUCHET Edmond
Prof. à la Fac. de Méd. et de Phcie, Marseille
- MABILEAU Jean
Pharmacien, Paris
- MACABIÈS Jean
Prof. à la Fac. de Médecine, Montpellier
- MAGAT André
Maître de conférences à l'Éc. Nat. Vétér., Alfort
- MANAVIT Louis
Pharmacien, Livron
- MANGEOT André
Prof. à la Fac. de Pharmacie, Paris
- MARCHE Jean
Prof. à la Fac. de Médecine, Paris
- MARIGNAN Roger
Prof. à la Fac. de Pharmacie, Montpellier
- MELNOTTE Pierre
Prof. à la Fac. de Médecine, Nancy
- MERCIER Jean
Pharmacien, Paris
- MÉRIEUX Charles
Vétérinaire, Lyon
- MILHAUD Guy
Prof. à l'École Nat. Vét., Alfort
- MORIN Charles
Pharmacien, Paris
- MOZZICONACCI Pierre
Prof. à la Fac. de Médecine, Paris
- NÉTIEN Georges
Prof. à la Fac. Mixte de Méd. et de Phcie, Lyon
- NETTER Robert
Directeur au Lab. Nat. de Contrôle des Médic., Paris
- NICAISE Fernand
Pharmacien Inspect. Division. de la Santé, Paris
- NOUVEL Gabriel
Prof. à l'École Nat. de Méd. et de Phcie, Dijon
- † PANTIER René
Sous-Directeur de l'Inst. Pasteur, Paris
- PAULAIS Robert
Pharmacien, Paris
- PECKRE Pierre
Pharmacien, Paris
- PERCHERON François
Prof. à la Fac. de Pharmacie, Paris
- PÉRONNET Marcel
Pharmacien, Paris
- PHILIPPE Jean
Vétérinaire, Paris
- PIETTE Maurice
Prof. à la Fac. de Pharmacie, Paris
- PILET Charles
Prof. à l'École Nat. Vét., Alfort
- PLISSIER Michel
Dir. du Centre de Recher. Méditer., Nice
- POISSON Jacques
Prof. à la Fac. de Pharmacie, Paris
- POULENC Pierre
Pharmacien, Paris
- POURRAT Henri
Prof. à la Fac. de Méd. et de Phcie, Clermont-Ferrand
- PREVET François
Pharmacien, Paris
- PUECH André
Prof. à la Fac. de Pharmacie, Montpellier
- PUISIEUX Francis
Prof. à la Fac. de Pharmacie, Paris
- RAOUL Yves
Prof. à la Fac. de Pharmacie, Paris
- RAYNAUD Marcel
Chef de Service à l'Inst. Pasteur, Paris
- REFAIT Robert
Vétérinaire, Paris
- RÉGNER Pierre
Pharmacien, Bordeaux
- RELYVELD Edgar
Chef de Lab. à l'Inst. Pasteur, Paris
- REVOL Louis
Prof. à la Fac. Mixte de Méd. et de Phcie, Lyon

RIBEREAU-GAYON Jean
Prof. à la Fac. des Sciences, Bordeaux

RICO André
Agrégé Chef de travaux à l'Éc. Nat. Vét.,
Toulouse

RIVOALEN Pierre
Pharmacien, Paris

ROCHE Louis
Prof. à la Fac. Mixte de Méd. et de Phcie, Lyon

SAUVEL René
Vétérinaire Insp. gén. de la France O.M.,
Paris

SCHUSTER Georges
Pharmacien, Paris

SÉZERAT Georges
Pharmacien, Paris

SIGVARD Jacqueline
Pharmacien, Paris

SOUVERAIN Raymond
Insp. Div. de la Répr. des Fraudes, Paris

STANISLAS Edouard
Prof. à la Fac. Mixte de Méd. et de Phcie,
Toulouse

STORCK Jacques
Pharmacien, Paris

SUDRAUD Pierre
Ing. Chim. en Chef à la Station d'Oenologie
Talence

TAPERNOUX Armand
Prof. à l'École Nat. Vét., Lyon

TESSIER André
Pharmacien Inspect. Division. de la Santé
Marseille

TRISTANT Henri
Pharmacien, Paris

VANNIER Pierre
Médecin, Paris

VIGNERON Maurice
Pharmacien, Paris

VIEL Guy
Dir. au Lab. de Phytopharmacie, Paris

VIETTE Michel
Chef. de Lab. à l'Inst. Pasteur, Paris

VILLIAUMEY Jacques
Prof. à la Fac. de Médecine, Paris

VITTE Gaston
Prof. à la Fac. Mixte de Méd. et de Phcie
Bordeaux

VIVIEN André
Dir. de l'Inst. Coop. du Vin, Montpellier

WEILL-REYNES Henri
Pharmacien, Saint-Egrève

WEITZ René
Pharmacien Paris

WOLFF Jean-Pierre
Dir. de l'École Supérieure d'appl. des Corps
gras, Paris

WURMSER Lise
Pharmacien, Asnières

Pharmaciens du Secrétariat Administratif de la Commission

ARTIGES Agnès
Pharmacien Inspecteur de la Santé

GUERTE Lucie
Pharmacien chargé de Mission

KREJTMAN Renée-Claire
Pharmacien chargé de Mission

SALLER Jacqueline
Pharmacien Inspecteur Principal de la Santé

PRÉFACE

Seize années se sont écoulées entre les publications de la septième et de la huitième édition de la Pharmacopée Française. La neuvième édition, dont nous présentons aujourd'hui les premiers textes, survient 7 ans seulement après la précédente qui, assortie en 1968 d'un supplément, porte le millésime de 1965. En dépit de leur importance, les deux présents volumes ne parviennent pas à réunir la totalité des monographies, chapitres et rubriques prévus pour figurer dans cette neuvième édition. Ceci, entre autres causes, est dû à l'événement majeur qu'a constitué la publication de la Pharmacopée Européenne, dont le premier volume a vu officiellement le jour à Strasbourg, le 13 novembre 1969.

La Pharmacopée Européenne résulte des dispositions contenues dans la « CONVENTION RELATIVE A L'ÉLABORATION D'UNE PHARMACOPÉE EUROPÉENNE », signée à Strasbourg le 22 juillet 1964 et ratifiée par le Parlement Français le 14 avril 1971. Les Gouvernements des pays européens, parties à l'Accord Partiel du Conseil de l'Europe, qui ont signé cette Convention (Royaume de Belgique, République Française, République Fédérale d'Allemagne, République Italienne, Grand Duché de Luxembourg, Royaume des Pays-Bas, Confédération Helvétique et Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), se sont engagés, par l'Article 1^{er}, à « prendre les mesures nécessaires pour que les monographies qui constitueront la Pharmacopée Européenne deviennent des normes officielles applicables sur leurs territoires respectifs ». La date de mise en application de ces dispositions, en ce qui concerne

le Volume I, a été fixée au 1^{er} janvier 1972. C'est pourquoi se trouvent reprises, dans la présente édition, les méthodes analytiques et les monographies qui figurent dans le premier volume de la Pharmacopée Européenne et se substituent aux méthodes analytiques et aux monographies correspondantes de l'édition de 1965 de notre Pharmacopée Nationale. Il en est de même pour le deuxième volume européen, sorti des presses en novembre 1971 et à son tour entièrement repris ici. Il en sera encore de même au fur et à mesure de la publication des volumes européens successifs qui paraîtront sans doute au rythme d'un volume tous les deux ans.

Il faut souligner l'importance de ces dispositions: une Pharmacopée n'est pas seulement un recueil scientifique et technique, c'est aussi un « instrument juridique » sur lequel s'appuie le Tribunal pour arbitrer les conflits qui peuvent lui être soumis. Désormais, en cas de difficultés surgissant en matière de médicaments entre des personnes ou des sociétés dont l'activité intéresse plusieurs des pays contractants, ce sont les normes et prescriptions communes qui feront autorité pour tous les produits dont les monographies ont été incluses dans la Pharmacopée Européenne. Le principe d'opposabilité ne semble connaître une exception à son application que lorsque l'essai d'une substance inscrite à la Pharmacopée Européenne nécessite le recours à des méthodes biologiques. En effet, si, en règle générale, une seule de ces méthodes est prescrite pour chaque titrage, dans des cas exceptionnels et lorsque les experts l'auront jugé nécessaire, deux méthodes pourront être retenues entre lesquelles l'industriel aura la faculté de choisir celle qui lui convient. Cette possibilité constitue donc une exception limitée au principe de l'opposabilité, dans la mesure où une des deux méthodes est récusée par le choix de l'utilisateur; mais l'autre méthode demeurant opposable, il n'y a pas atteinte au principe selon lequel les prescriptions édictées par la Pharmacopée Européenne devront servir de base pour procéder aux arbitrages éventuellement nécessaires.

En ce qui concerne la Pharmacopée Nationale, il eut été possible de prévoir un deuxième supplément à l'édition de 1965 rassemblant les monographies ayant fait l'objet de révisions et des monographies nouvelles, avec renvoi à la Pharmacopée Européenne, malgré l'aspect contestable que cette solution présente sur le plan juridique. Il en serait résulté une confusion extrême et la nécessité de recourir, dès aujourd'hui, au moins à trois si non quatre volumes officiels, et à combien d'autres par la suite...!

Il est apparu plus satisfaisant, à tous points de vue, d'inclure les monographies de la Pharmacopée Européenne dans la neuvième édition de la Pharmacopée Française, édition qui sera complétée progressivement. Du fait même de son caractère partiel, la publication actuelle ne saurait entraîner l'application des dispositions de l'article R 5001-1 du Code de la Santé Publique. La situation en sera simplifiée: l'ensemble de la Pharmacopée est constitué par les présents textes de la neuvième édition et, pour tous ceux qui n'y figurent pas, par les précédents.

Une innovation importante est à souligner, qui suscitera autant de critiques que d'approbations: au lieu d'être présenté de façon traditionnelle en un ouvrage relié, cette édition sera rédigée sur des fiches mobiles. Cette façon de faire, à laquelle la Commission Permanente ne s'est ralliée qu'après mûre réflexion, ne va pas sans quelques inconvénients, principalement le risque de perte des fiches, la nécessité de placer convenablement celles ultérieurement éditées, le prix de revient plus élevé. Elle comporte aussi quelques avantages: souplesse d'utilisation, possibilité de mise à jour permanente pour un ouvrage qui est en fait une « création continue ». Ce dernier point est essentiel, car seule la publication sur fiches permettra de tenir compte des documents successifs issus de la Pharmacopée Européenne ou résultant des mises à jour françaises, dans des conditions économiquement acceptables.

L'expérience nous renseignera sur l'opportunité de revenir, le moment venu, aux volumes reliés qui nous sont familiers, et la solution adoptée aujourd'hui, qui semble la plus réaliste dans les circonstances présentes, ne sera peut-être que transitoire.

Dans la présentation matérielle, les monographies provenant de la Pharmacopée Européenne sont signalées par la marque distinctive du Conseil de l'Europe, constituée par un cercle formé de douze étoiles. La rédaction de ces monographies respecte les règles adoptées pour les monographies exclusivement nationales, afin de donner à l'ouvrage toute l'homogénéité souhaitable. Il faut souligner que les techniques d'essais relèvent des méthodes générales d'analyses des Volumes I et II de la Pharmacopée Européenne, mais que les méthodes françaises non reprises sur le plan européen ont été cependant incluses dans le présent volume pour faciliter le travail des utilisateurs.

Il convient, d'autre part, d'attirer l'attention sur une question de fond: l'apparition dans les monographies, ou du moins dans la plupart d'entre elles, d'une nouvelle rubrique intitulée « Identification ». Seront donc mentionnés pour chaque produit:

- les « Caractères », qui sont de nature descriptive,
- les moyens d'« Identification »: procédés souvent simples, qui permettent, avec des moyens courants, de s'assurer que le produit est bien celui qui est annoncé par l'étiquette de son contenant,
- l'« Essai » du produit, qui associe, chaque fois que de besoin, aux déterminations qualitatives, les déterminations quantitatives jugées nécessaires.

La portée de ces indications n'est pas la même pour tous les praticiens. Si les fabricants de produits pharmaceutiques spécialisés sont tenus de procéder à l'identification et à l'essai complets de toutes les matières premières, il ne saurait être question d'imposer les mêmes obligations au pharmacien d'officine. Il lui suffira de s'assurer, par le bulletin d'analyse du fournisseur, que le produit répond aux exigences de la Pharmacopée. Il lui revient, par contre, dans le respect des obligations tant légales que morales, de se mettre à l'abri de toute erreur de manipulation ou d'étiquetage, en soumettant les produits qu'il emploie dans son officine à l'épreuve de l'identification. Cette vérification doit être effectuée, lors de la réception des produits, aussi bien dans les officines que dans les pharmacies hospitalières.

La première partie de cette neuvième édition est constituée par les MONOGRAPHIES; la deuxième partie par les CHAPITRES et les RENSEIGNEMENTS DIVERS. Les monographies et les chapitres constituent à leur tour la PARTIE RÉGLEMENTAIRE dont les dispositions ont un caractère obligatoire et opposable, alors que les autres textes de la deuxième partie ne présentent que des informations n'ayant pas de caractère impératif. Il faut noter que les indications du chapitre « Abréviations et Prescriptions Générales » ont une importance accrue, du fait qu'elles sont reprises du chapitre « Prescriptions générales » de la Pharmacopée Européenne.

Tous les chapitres publiés dans cette neuvième édition ont fait l'objet d'une soigneuse révision; certains, comme celui des Dénominations communes, ont été complètement mis à jour.

Le chapitre Œnologie, dûment complété, constitue un véritable « Codex œnologique »; établi en collaboration avec les spécialistes du Ministère de l'Agriculture, il s'appliquera à tous les œnologues et pas seulement aux pharmaciens œnologues (1). La liste des produits de référence, dispensés en principe par le Secrétariat Technique de la Pharmacopée Européenne, est fournie aussi dans un nouveau chapitre:

D'aucuns pourront remarquer qu'aucune monographie de Pharmacie Galénique ne figure dans le présent volume. En raison de l'évolution considérable de cette discipline essentielle du domaine pharmaceutique, des changements importants se sont produits dont l'amorce était déjà visible dans la huitième édition. La neuvième accueillera l'étude des formes pharmaceutiques et celle des produits galéniques que l'on peut qualifier d'« intermédiaires », car ils ne sont qu'exceptionnellement administrés en l'état. Toutes les autres monographies de préparations galéniques, comportant un ou plusieurs principes actifs, seront rassemblées, dans le Formulaire National en cours d'élaboration.

Les premières fiches de ce Formulaire (car lui aussi est rédigé sur fiches) seront disponibles dans les mois qui viennent. Elles fixeront les conditions d'obtention et d'essai de ces « préparations composées », dignes de conserver la place acquise par leur valeur, un usage éprouvé et une efficacité reconnue, bien des remèdes traditionnels étant encore utilisés dans la thérapeutique moderne.

L'effort considérable accompli par la Commission du Formulaire sera tout particulièrement apprécié de nos confrères officinaux. Un certain nombre d'entre eux ont tendance à considérer que la Pharmacopée ne s'adresse plus à eux. Je ne le crois pas. En effet, si la Pharmacopée est effectivement destinée à fournir à l'industrie pharmaceutique un instrument pour ses contrôles, comment peut-on penser que le dispensateur au public des formes pharmaceutiques préparées par l'industrie se prive du moyen de connaître la nature des principes actifs des produits qu'il délivre? La Pharmacopée lui en fournit le moyen. Je sais bien que la lecture en est aride et qu'un commentaire serait souvent utile pour expliquer le pourquoi de prescriptions dont la justification n'est pas évidente. Peut-être y aurait-il là, d'ailleurs, matière importante pour une

(1) Ces textes ont été adoptés par le Comité International du vin.

thèse de doctorat ou encore pour un groupe de travail chargé d'expliquer et d'éclairer un recueil qui, par sa nature même, ne peut être explicatif. Ni traité de pharmacie, ni ouvrage d'avant-garde, « la Pharmacopée enregistrée et ne prophétise pas », comme l'écrivait déjà, en 1937, le Recteur ROUSSY.

Cette remarque n'implique pas que la Commission s'interdit d'innover. Elle dispose pour cela de moyens efficaces: la création, avec l'aide de l'Etat et de la Profession, d'une association assurant le financement de « recherches appliquées à la Pharmacopée » permet de faire étudier, sous contrat, divers problèmes particuliers par les spécialistes les mieux qualifiés, universitaires ou industriels.

Qu'il me soit permis d'exprimer aux membres de la Commission Nationale, aux membres des diverses commissions de travail ainsi qu'aux Sociétés savantes qui nous ont apporté leur concours, ma profonde gratitude pour la conscience avec laquelle les uns et les autres ont conduit leurs travaux, dans un esprit de total désintéressement. La satisfaction éprouvée devant l'œuvre accomplie s'assortit du regret d'avoir vu disparaître plusieurs de ceux qui ont participé à cet effort commun et dont je veux saluer la mémoire: MM. M. BOUVET, L. CHARIAL, L. DOMANGE, R. PANTIER, H. PÉNAU.

Souhaitons que cette édition, qui a nécessité de la part de nos experts un effort soutenu et une compétence exemplaire, connaisse un sort aussi enviable que les précédentes dont il a été fait un si large usage pour l'élaboration de la Pharmacopée Européenne.

Pierre MALANGEAU

*Doyen Honoraire
de la Faculté de Pharmacie de Paris*

*Président
de la Commission Nationale de Pharmacopée*

SOMMAIRE

COMMISSION NATIONALE DE PHARMACOPÉE	VII
PRÉFACE	XV
LISTE DES MONOGRAPHIES DU PRÉSENT VOLUME QUI NE FIGURAIENT PAS A LA PRÉCÉDENTE ÉDITION	XXI

PREMIÈRE PARTIE

PARTIE RÉGLEMENTAIRE

MONOGRAPHIES PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.. .. .	I - 3
--------------------------------------------	-------

DEUXIÈME PARTIE

PARTIE RÉGLEMENTAIRE

(suite)

ABRÉVIATIONS ET PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES	II - 5
LISTE DE DÉNOMINATIONS COMMUNES DE MÉDICAMENTS .	II - 17
PRODUITS UTILISÉS EN OENOLOGIE	II - 113
RÉCIPIENTS ET ACCESSOIRES	II - 205
SUBSTANCES DE RÉFÉRENCE	II - 213

RENSEIGNEMENTS DIVERS

— Méthodes générales d'essais et d'analyses	II - 217
— Réactifs, solutions étalons et solutions tampons	II - 373
— Volumétrie: substances étalons et solutions titrées	II - 513
— Réactions analytiques.. .. .	II - 531
— Table des poids atomiques	II - 541

ANNEXE

— TABLEAUX POUR LE DOSAGE MICROBIOLOGIQUE DES ANTIBIO- TIQUES	II - 545
TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES	II - 551